

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2017 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents.

M. Samuel MARQUES est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2017
 1. Taux d'imposition 2017
 2. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints
 3. Approbation du budget annexe Assainissement 2017
 4. Approbation du budget annexe Eau 2017
 5. Approbation du budget Lotissement de la Vigne 2017
 6. Approbation du budget Général 2017
- Informations des différentes commissions
- Questions et informations diverses
- Prise d'avis sur une hypothétique extension du groupe scolaire

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 15/03/2017 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 22/03/2017.

1. Taux d'imposition 2017 (7.2.1 – vote des taux d'imposition)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017, c'est-à-dire :

- | | |
|------------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation : | 16,76 % |
| • Taxe foncière (bâti) : | 11,38 % |
| • Taxe foncière (non bâti) : | 28,91 % |
| • CFE : | 14,70 % |

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

2. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints (4.5 – régime indemnitaire)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération en date du 15/04/2014 et 14/03/2016 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Vu le budget communal ;

Considérant que selon l'association des maires de France (AMF), une nouvelle délibération est nécessaire pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015 ou mentionnant des montants en euros ;

Considérant qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette indemnité prend effet au 1^{er} janvier 2017;

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

3. Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017 (7.1 – décisions budgétaires)

Après présentation du budget primitif de l'assainissement par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 78 186,12 €
Recettes : 78 186,12 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 182 872,98 €
Recettes : 182 872,98 €

4. Budget Primitif EAU 2017 (7.1 – décisions budgétaires)

Après présentation du budget primitif de l'eau par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 17 350,94 €

Recettes : 17 350,94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 232,05 €

Recettes : 13 232,05 €

5. Budget Primitif LOTISSEMENT DE LA VIGNE 2017 (7.1 – décisions budgétaires)

Après présentation du budget primitif du lotissement de la Vigne par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 531 217,05 €

Recettes : 531 217,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 548 390,68 €

Recettes : 548 390,68 €

6. Budget Primitif COMMUNE 2017 (7.1 – décisions budgétaires)

Après présentation du budget primitif de la commune par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 525 269,05 €

Recettes : 525 269,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 356 840,82 €

Recettes : 356 840,82 €

Informations des différentes commissions

NEANT

Questions et informations diverses

- La gendarmerie fera une permanence en mairie de temps en temps en semaine.
- Il est envisagé de prévoir un nouveau jeu à l'aire de jeux
- Il y a une réflexion sur un éventuel parking accueillant des véhicules de covoiturage.

Prise d'avis sur une hypothétique extension du groupe scolaire

M. le Maire informe le conseil que les communes d'Erbéville et Sornéville souhaitent intégrer le groupement scolaire et donne lecture d'une étude de l'évolution ainsi qu'un courrier remis par Mr le Maire de Réméréville.

Après réflexion, le conseil ne souhaite pas donner son accord pour l'extension du groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15